



Commune d'Agneaux

Compte rendu de la séance
du conseil municipal du **22 MAI 2014**

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Michel MADORÉ adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Colette LECOT, Gaëlle LOIT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Daniel DEPINCÉ, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Jean-Marie BARRÉ (procuration à Alain SÉVÊQUE), Thierry BILLORE (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Michèle DEBONO (procuration à Dany DAVID), Olivier DUVAL (procuration à Pauline BERNABÉY-DOLLEY), Jacques LECHEVALLIER (procuration à Élisabeth LEGRAND), Françoise COULOMBIER (procuration à Catherine CAUDIN), François HÉRY (procuration à Daniel DEPINCÉ).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY**, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 16/05/2014

Date d'affichage : 30/05/2014

- : - : - : - : - : -

Avant d'aborder la séance, Monsieur SÉVÊQUE invite l'assemblée à inscrire un point supplémentaire concernant le recensement de la population en 2015, à l'ordre du jour.

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

Le compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2014 est adopté **à l'unanimité**.

- COMMUNICATION DU TIRAGE AU SORT DU JURY DES ASSISES

Monsieur SÉVÊQUE communique à l'assemblée la liste préparatoire des **12** personnes inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune, qui ont été tirées au sort, publiquement en sa présence ainsi que celle de Madame Michèle DEBONO adjointe, et Madame LECLERC-BUICHON, conseillère municipale.

- DÉSIGNATION DE 3 REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA CLETC

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts stipule que le passage en FPU implique la création d'une commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), chargée de procéder à l'évaluation des charges des compétences transférées, afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO, à ses communes membres.

Par délibération du 28 avril 2014, le conseil communautaire a fixé à 83 le nombre des représentants des communes appelés à siéger à la CLCET, dont 3 représentants de la commune d'Agneaux.

Madame LECLERC-BUICHON souhaiterait avoir communication d'un tableau faisant apparaître les montants des charges transférées à Saint-Lô Agglo par la commune.

Monsieur SÉVÊQUE répond en informant l'assemblée que ces informations seront communiquées dans le cadre d'une commission qu'il envisage de créer pour suivre les dossiers qui concernent la communauté d'agglomération.

Cette commission sera composée des cinq élus communautaires et de quelques personnes du conseil municipal. Sa constitution sera abordée à la prochaine séance du mois de juin en vue de la rendre opérationnelle dès le mois de septembre.

La commission se réunira dans le prolongement des séances du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** de désigner :

- Monsieur Jean-Marie BARRÉ
- Madame Dany DAVID
- Monsieur Daniel DEPINCÉ

pour représenter la commune d'Agneaux au sein de la CLETC.

- CONVENTION DE RÉTROCESSION DES VOIES, DES ÉQUIPEMENTS ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES PAPILLONS »

Un permis d'aménager a été accordé à la société ECCO le 25 octobre 2013 pour la création d'un lotissement de 15 parcelles « Le Clos Papillon » situé rue de Villechien à Agneaux, les travaux doivent débuter prochainement. Le lotisseur souhaite signer avec la commune une convention de transfert des voies, équipements et parties communes dans le domaine privé communal.

Monsieur DEPINCÉ s'étonne que la mention « à Saint-Lô le » apparaisse sur le projet de convention.

Monsieur SÉVÊQUE remercie Monsieur DEPINCÉ pour cette observation. La correction sera faite.

Considérant que la rétrocession sera, selon les termes de la convention, préalablement soumise à l'avis de la commission de travaux et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** d'approuver la convention de transfert entre la commune d'Agneaux et la société ECCO et d'autoriser le maire à la signer.

Madame LECLERC-BUICHON intervient pour aborder le sujet des comptes-rendus des commissions. Elle cite le dernier compte-rendu de la commission de travaux dans lequel il est mentionné qu'une opération est actée par la commission. Elle rappelle que la commission n'a qu'un rôle consultatif, la décision restant sous la responsabilité du conseil municipal.

Madame LECLERC-BUICHON précise qu'elle avait réservé son avis sur ce point pour en discuter avec son groupe afin que celui-ci puisse prendre position au conseil municipal. Elle regrette que sa remarque exprimée en séance n'ait pas été reprise dans le compte-rendu.

Elle souhaite donc que la question des commissions soit traitée par le groupe de travail constitué pour proposer un nouveau règlement intérieur au conseil municipal.

Monsieur SÉVÊQUE invite Madame LECLERC-BUICHON à poursuivre ce débat à l'issue de l'ordre du jour de la séance.

- **RENCENSEMENT DE LA POPULATION 2015**

Conformément aux prescriptions relatives au recensement de la population qui se déroulera sur la commune du 15 janvier au 14 février 2015, et afin de mettre en œuvre ce dispositif, il convient de nommer au préalable un coordonnateur communal.

Interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement, sa mission sera de mettre en place la logistique, organiser la campagne locale de communication, la formation des agents recenseurs et leur encadrement. Il sera formé par l'INSEE aux concepts, aux procédures de recensement et à l'environnement juridique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de nommer un coordonnateur en vue du recensement de 2015 et d'autoriser le maire à recruter les agents recenseurs devant opérer sur le terrain.

L'agent sera désigné par arrêté du maire.

La dépense sera inscrite au budget communal 2015. Il est précisé que la dotation forfaitaire de recensement versée par l'État et communiquée par l'INSEE au plus tard courant octobre 2014, sera inscrite en recette au budget 2015.

- **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

Monsieur SÉVÊQUE revient sur les interrogations de Madame LECLERC-BUICHON concernant les commissions communales.

Il rappelle effectivement que les commissions émettent des avis que le conseil municipal n'a pas obligation de suivre.

Il fait observer que tous les membres peuvent intervenir en séance des commissions, sans tabou et en toute liberté.

Il précise que si les sujets abordés dans les commissions peuvent évidemment être partagés au sein des groupes, ils doivent toutefois ne pas être divulgués avant les votes du conseil.

Monsieur DEPINCÉ, partage ce point de vue en souhaitant que le conseil municipal soit plus souvent invité à valider les dossiers abordés en commission.

Monsieur SÉVÊQUE propose d'aborder la question lors de la prochaine réunion du groupe de travail consacrée au règlement intérieur du conseil municipal.

Monsieur LE BRUMAN observe que sur le compte rendu d'une réunion du bureau municipal, 5 autorisations d'ouvertures exceptionnelles du dimanche ont été accordées aux commerces en 2014. Il s'étonne des autorisations accordées les 29 juin et 31 août. Il demande : *«les commerçants ont-ils été consultés ?»*

Monsieur SÉVÊQUE répond : *«traditionnellement 5 dimanches sont accordés en concertation avec les commerçants ; les syndicats de salariés sont informés ; pour juin et septembre, il s'agit de la période des soldes et de la rentrée scolaire. »*

Madame CAUDIN demande : *«un marchand de pizzas va reprendre le local de la presse, place Edmond PIEDAGNEL, s'agit-il du commerçant ambulant déjà présent ?»*

Monsieur SÉVÊQUE répond : *«cette personne est actuellement à Saint-Lô mais je n'ai pas de précision supplémentaire à ce jour.»*

Madame CAUDIN poursuit : *«ma question concerne le secteur animation-jeunesse ; vous avez organisé une réunion le 14 mai avec les associations. Que s'est-il passé ?»*

Madame LAMAZURE présente les décisions prises ou confirmées lors de la réunion du 14 mai: *«les associations ont été sollicitées pour participer aux animations. Sur les 15 associations contactées, 10 ont répondu à l'invitation. Des propositions ont été faites et des tarifs ont été présentés aux élus.*

Plus généralement, les temps d'accueil périscolaire s'organiseront quotidiennement entre 15h45 et 16h45.

L'accueil des maternelles restera inchangé jusqu'à 15h45 et après 17h00. Entre 15h45 et 16h45, les enfants seront en garderie ou participeront à des animations dans les locaux de l'école.

Les primaires pourront quitter l'école à partir de 15h45. Ceux qui resteront sur les TAP devront s'engager à rester jusqu'à 16h45 et pourront s'inscrire aux animations proposées soit dans les locaux sportifs ou dans une des 4 salles du bâtiment central du groupe scolaire. A partir de 17h00, les enfants pourront rester à l'étude dans les 4 classes mises à disposition : 2 dans le bâtiment rouge et 2 dans le bâtiment bleu.

Le mercredi, à l'issue de la fin des cours à 11h30, une garderie avec possibilité de départs échelonnés sera mise en place jusqu'à 12h15 ou 12h30. Seuls, les enfants inscrits à l'ALSH l'après-midi auront la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire.

Cette organisation sera mise en place dès que possible à la rentrée.»

Madame DAVID donne des précisions sur la fête de la musique du 21 juin prochain.

La campagne d'affichage pour promouvoir la fête de la musique pour les enfants va débiter. Elle sera organisée dans le parc de la mairie l'après-midi de 15 h00 à 17h00.

2 chanteurs pour enfants seront présents ainsi que le groupe agnelais Fajam Dee Family. Une buvette avec goûter sera proposée aux enfants. Un lâcher de ballons clôturera la journée.

Madame DAVID invite les personnes présentes à participer à cette manifestation.

Monsieur SÉVÊQUE évoque la fête de la Saint-Jean qui se placera cette année sous le signe du 70^{ème} anniversaire du débarquement. Un repas sera organisé au restaurant scolaire le dimanche en présence de l'évêque du diocèse. Les élus et leurs conjoints sont invités à y participer.

Monsieur DEPINCÉ demande : *« le père ROUXEL semble devoir quitter ses fonctions prochainement. Qu'advient-il du presbytère et des serres municipales attenantes ? »*

Monsieur SÉVÊQUE précise qu'un groupe de travail sera constitué au moment opportun pour engager une réflexion globale sur l'avenir de ces bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h15.

Le Maire,

A.SÉVÊQUE